

SEANCE DU 09 AVRIL 2021

Le neuf avril deux mille vingt-et-un, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Etaient présents :

PALIN Karine	CRAVIOTTO Stéphane
ANNETTE MAURIN	OLLIVOT Christelle
CROUAIL Jean-Pierre	FONSECA Rose-Marie
RAMPNOUX Chantal	JAROUSSEAU Nicolas
SORBIER Jean-Charles	LECCA Audrey
MILLET Maryse	CHEVALIER Nadia
POUILLET Patrice	LAURAND Gaëtan
CHAUMEIL Arnaud	CLAUZEL Alexia

Absents excusés : France MARTINI (pouvoir à Maryse MILLET), Frédéric DHERS (pouvoir à Karine PALIN)

Date de convocation : 02/04/ 2021

Christelle OLLIVOT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

N° DEL-09042021-1 : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Chaque année, les conseils municipaux votent les taux des taxes directes locales, à savoir pour les communes membres d'une Communauté de Communes à fiscalité professionnelle unique, ce qui est le cas de la CDC Médoc Estuaire,

- la taxe d'habitation (TH),
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Compte tenu de la programmation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu le gel des taux communaux de taxe d'habitation à hauteur des taux de 2019 ce qui a conduit les communes à ne pas voter de taux en 2020.

A partir de 2021, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau 2020.

Simulations proposées au vote du conseil municipal :

Gel de l'ensemble des taux :

	Bases d'imposition 2020	Taux d'imposition 2020 dont taux départemental = 17.46 %	Bases prévisionnelles 2021	Produits à taux constants
FB	1 221 667	32.72	1 239 000	405 401
FNB	293 128	37.28	280 900	104 720
Effet du coefficient correcteur				57 590
TOTAL				567 711
Variation par rapport à 2020				- 50

Simulation + 1%

	Taux d'imposition 2020	Taux proposé 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produits
FB	32.72	33.05	1 239 000	409 490
FNB	37.28	37.66	280 900	105 787
Effet du coefficient correcteur				57 590
TOTAL				572 867
Variation par rapport au produit perçu en 2020				+ 5 106
Variation par rapport au produit assuré sans augmentation des taux				+ 5 156

Simulation + 2%

	Taux d'imposition 2020	Taux proposé 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produits
FB	32.72	33.38	1 239 000	413 578
FNB	37.28	38.03	280 900	106 826
Effet du coefficient correcteur				57 590
TOTAL				577 994
Variation par rapport au produit perçu en 2020				+ 10 233
Variation par rapport au produit assuré sans augmentation des taux				+ 10 283

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des voix (13 pour une augmentation des taux de 1%, 5 pour une augmentation des taux de 2%, 1 abstention) de voter les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 33.05%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37.66%

Soit un produit de 515 277 € + effet du coefficient correcteur : 57 590 €
TOTAL : 572 867 €

N° DEL-09042021-2 : PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire

Faisant suite aux réunions de la commission des finances des 29 mars et 6 avril 2021 lors desquelles les élus ont examiné le projet de budget présenté par Karine PALIN, Maire, pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les projets d'investissements suivants :

INVESTISSEMENTS 2021			Restes à réaliser 2020
FRAIS D'ETUDES		32 500.00	0.00
Bureaux d'études	CAB	15 000.00	0.00
	PLU	14 000.00	0.00
	Rue des Tastes	3 500.00	0.00
TRAVAUX DE BATIMENTS		23 000.00	49 942.05
Maçonnerie/vitraux/honoraires Travaux 2021	Eglise	0.00	49 942.05
	A déterminer en groupe de travail	23 000.00	0.00
TRAVAUX VOIES ET RESEAUX		108 423.24	120 069.97
Travaux 2020 Travaux + MO Travaux 2021 + MO 6.6%	RD2/la Curade	0.00	120 069.97
	Tranche 2 Curade	20 914.92	0.00
	A déterminer en groupe de travail	75 000.00	0.00
Chemin d'accès	ALSH	12 508.32	0.00
MATERIEL ET MOBILIER		34 244.84	6 234.00
Licences logiciels	Mairie	8 000.00	0.00
Matériel numérique	Ecoles	0.00	6 234.00
Mobilier	Mairie	644.84	0.00
Matériel de tonte	Ateliers	15 600.00	0.00
Jeux / mobilier urbain	Espaces verts	10 000.00	0.00
TOTAUX		198 168.08	176 246.02

N° DEL-09042021-3 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, indique au conseil que compte tenu de l'état sanitaire en lien avec la Covid-19, les associations fonctionnent depuis plus d'un an en mode dégradé, voire ont stoppé toute activité.

Compte tenu de la situation actuelle, il est encore difficile de se projeter dans une reprise normale des activités pendant quelques mois.

Karine PALIN rappelle aux élus que les subventions pour l'exercice 2020 ont été intégralement versées aux associations. Elle propose de voter au budget 2021 une somme globale de 10 000 €, sans répartition individuelle entre les associations, hormis pour la subvention des associations des anciens combattants et des Jeunes Sapeurs-Pompiers que Karine PALIN propose de maintenir respectivement à 300 € et 100 €.

Concernant les autres associations, les subventions seront attribuées ponctuellement sur délibération du conseil municipal après étude des demandes de soutien financier pour l'organisation de manifestations notamment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition de Karine PALIN, Maire.

N° DEL-09042021-4 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le montant de la redevance due par ORANGE au titre de l'année 2021, en application du décret du 27 décembre 2005, articles R.20-45 à R.20-54 du Code des Postes et Communications Electroniques.

La revalorisation s'effectue au 1^{er} janvier de chaque année en appliquant la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01).

Sur proposition de Karine PALIN, Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'application des montants maximaux de la redevance due par ORANGE au titre de l'année 2021, telle que définie ci-dessous.

	Artères aériennes	Artères sous-sol	Emprise au sol	TOTAL
Tarif unitaire	55.05 €/km	41.29 €/km	27.53 €/m ²	
Longueur/surface	13.75 km	14.084 km	1 m ² (armoire)	
Coût total	756.94 €	581.53 €	27.53€	

N° DEL-09042021-5 : PARTICIPATION FINANCIERE A LA MISSION LOCALE DU MEDOC

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour 2021, la participation financière accordée à la Mission Locale du Médoc pour ses actions d'insertion sociale et professionnelle en faveur des jeunes de 16 à 25 ans.

N° DEL-09042021-6 : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Les tarifs de la restauration scolaire s'établissent comme suit depuis le 12 avril 2017 :

- Repas enfant : 2.10 €
- Repas enfant (famille de 3 enfants et + scolarisés sur la commune) : 1.80 €
- Repas adulte : 3.70 €

Conformément à l'avis de la commission des finances, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs de la restauration scolaire qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- Repas enfant : 2.50 €
- Repas enfant (famille de 3 enfants et + scolarisés sur la commune) : 2.00 €
- Repas adulte : prix coûtant (tarif appliqué par le prestataire de restauration, soit actuellement 4.00 €)

N° DEL-09042021-7 : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire

Le Maire rappelle que le projet de budget de l'exercice 2021 a été étudié dans le détail lors des réunions de la Commission des Finances des 29 mars et 06 avril 2021.

Après délibération, le budget de l'exercice 2021 est voté par chapitre comme ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013	Atténuation de charges	10 000.00 €	Unanimité
70	Vente de produits et services	94 600.00 €	Unanimité
73	Impôts et taxes	693 845.00 €	Unanimité
74	Dotations, subventions, participations	269 045.16 €	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	19 000.00 €	Unanimité
76	Produits financiers	92.94 €	Unanimité
77	Produits exceptionnels	689 675.00 €	Unanimité
Total		1 776 258.10 €	
002	Excédent 2020	100 107,98 €	
Total général		1 876 366.08 €	Unanimité

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	325 540,00 €	Unanimité
012	Charges de personnel	468 500,00 €	Unanimité
014	Reversements, restitutions	87 398,00 €	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	689 175,00 €	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	80 364,00 €	Unanimité
66	Charges financières	16 951,00 €	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	Unanimité
Total		1 667 928,00 €	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	208 438.08 €	Unanimité
Total général		1 876 366.08 €	Unanimité

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			Restes à réaliser 2020	
021	Virement de la section de fonctionnement	208 438.08 €		Unanimité
10	Immobilisations corporelles	231 772.28 €		Unanimité
13	Subventions d'investissement	18 425.00 €	18 388.26 €	Unanimité
040	Cessions d'immobilisations	689 175.00 €		Unanimité
Total général		1 147 810.36 €	18 388.26 €	Unanimité
		1 166 198.62		Unanimité

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			Restes à réaliser 2020	
001	Solde d'exécution 2020	3 274.52 €		Unanimité
16	Remboursement capital des emprunts	96 706.00 €		Unanimité
20	Immobilisations incorporelles	40 500.00 €		Unanimité
204	Subvention d'équipement versées	2 629.00 €		Unanimité
21	Immobilisations corporelles	846 843.08 €	176 246.02 €	Unanimité
Total général		989 952.60 €	176 246.02 €	Unanimité
		1 166 198.62		Unanimité

Le budget de l'exercice 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses à **3 042 564.70 €**. Il est voté à l'unanimité.

N° DEL-09042021-8 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES EN CHARGE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération N° DEL-20102020-7 en date du 20 octobre 2020, prescrivant l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme (PLU) et autorisant le lancement de la procédure pour le choix d'un bureau d'étude.

Dix candidatures ont été déposées au terme de l'appel d'offres soumis le 22 février 2021. La commission d'élus en charge du PLU réunie le 31 mars 2021 a étudié l'ensemble des dossiers et classé les sociétés comme ci-dessous :

Société	Pertinence de la méthodologie 30/100	Composition de l' équipe 15/100	Qualité des références 15/100	Total valeur technique 60/100	Montant TTC	Coût des prestations 40/100	Total des points	Classement général
Métropolis	25	15	15	55	50 040.00 €	10	65	5
Noël	15	15	15	45	49 788.00 €	10	55	7
YCAU	25	15	5	45	34 940.00 €	40	85	3
CREHAM	30	15	15	60	41 562.60 €	40	100	1
METAPHORE	20	15	15	50	39 924.00 €	40	90	2
BOISSY	10	15	5	30	44 655.00 €	30	60	6
AXE et SITE	10	15	10	35	47 265.00 €	20	55	7
SCAMBIO	10	15	10	35	39 060.00 €	40	75	4
RELIEF	5	15	5	25	45 600.00 €	20	45	8
VERDI	10	15	10	35	50 784.00 €	10	45	8

Karine PALIN propose au Conseil de valider le choix retenu par la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier les études relatives à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal à la société CREHAM 202 cours d'Ornano 33000 BORDEAUX,

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec cette décision et de nature à conduire au bon aboutissement de ce dossier.

N° DEL-09042021-9 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES EN CHARGE DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET D'AMENAGEMENT DES PARCELLES COMMUNALES DE LA RUE DES TASTES

**Rapporteur : Mme Annette MAURIN
Adjointe au Maire**

Annette MAURIN, Adjointe au Maire en charge du dossier, rappelle au Conseil Municipal la délibération N° DEL-27022021-4 en date du 27 février 2021, relative au vote pour le principe d'aménagement des parcelles communales cadastrées rue des tasses N° AB 438 et 440.

Trois entreprises ont été sollicitées. Deux ont déposé un dossier de candidature et une offre de prix :

- Société PARALLELE 45 - 65 avenue de la Côte d'Argent 33680 LACANAU
- Société METROPOLIS - 10 rue du 19 mars 1962 33130 BEGLES

Après étude des offres et sur proposition d'Annette MAURIN, le conseil municipal choisit à l'unanimité de retenir pour l'étude de faisabilité relative à l'aménagement des parcelles communales de la rue des Tastes, la proposition de la Société PARALLELE 45, d'un montant TTC de 3 420 €.

N° DEL-09042021-10 : INCORPORATION DES BIENS PRESUMES SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, fait part au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 02 avril 2021 notifiant la présomption de biens dits « sans maître » satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publique pour l'année 2020.

Les biens concernés sur la commune de SOUSSANS sont les suivants :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie m2
AB	164	Lesteyron	328
AD	1144	Feu de la Ville	169
AI	103	Le Bois du sable	157
AI	511	Camp de la Mouline	1 230
AI	522	Camp de la Mouline	1 736
AI	579	Jean Guitec	1 443
AI	596	Jean Guitec	692
AI	630	Ruisseau du Pez	952
AI	643	Ruisseau du Pez	718
AI	650	Ruisseau du Pez	154
AI	651	Ruisseau du Pez	107
AK	419	Virefougasse	112
B	204	Haine Maurin	1 159

Cette procédure d'appréhension des biens dits « biens présumés sans maître » comporte deux phases distinctes :

- 1- La commune a procédé à une publication et à un affichage pendant six mois, à savoir du 22 juin 2020 au 23 décembre 2020.
Aucun propriétaire ne s'étant fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, les immeubles sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du code civil.
- 2- Dans les six mois à compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral, soit le 2 avril 2021, le Conseil Municipal peut décider l'incorporation de ces biens par délibération. Le maire constate cette incorporation par arrêté.

En conséquence, Karine PALIN, Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'incorporation des biens présumés sans maître cités dans le tableau ci-dessus dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'incorporation dans le domaine communal, des biens présumés sans maître suivants :

AB	164	Lesteyron
AD	1144	Feu de la Ville
AI	103	Le Bois du sable
AI	511	Camp de la Mouline
AI	522	Camp de la Mouline
AI	579	Jean Guitec
AI	596	Jean Guitec
AI	630	Ruisseau du Pez
AI	643	Ruisseau du Pez
AI	650	Ruisseau du Pez
AI	651	Ruisseau du Pez
AK	419	Virefougasse
B	204	Haine Maurin

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures et 30 minutes

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-09042021-1 : Vote du taux des taxes directes locales
- N° DEL-09042021-2 : Projets d'investissement pour l'exercice 2021
- N° DEL-09042021-3 : Subventions aux associations
- N° DEL-09042021-4 : Redevance d'occupation du domaine public par ORANGE
- N° DEL-029042021-5 : Participation financière à la mission locale du Médoc
- N° DEL-09042021-6 : Tarifs de la restauration scolaire
- N° DEL-09042021-7 : Vote du budget de l'exercice 2021
- N° DEL-09042021-8 : Choix du bureau d'études en charge de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- N° DEL-09042021-9 : Choix du bureau d'études en charge du projet de la rue des Tastes
- N° DEL-09042021-10 : Intégration des biens sans maître dans le domaine communal

Signature des élus présents

PALIN Karine	
GOFFRE Jean-Claude	Absent Pouvoir à Jean-Pierre CROUAIL
MAURIN Annette	
CROUAIL Jean-Pierre	
RAMPNOUX Chantal	
SORBIER Jean-Charles	
MARTINI France	
MILLET Maryse	
POUILLET Patrice	
CHAUMEIL Arnaud	
CRAVIOTTO Stéphane	
OLLIVOT Christelle	
FONSECA Rose-Marie	
JAROUSSEAU Nicolas	
CHEVALIER Nadia	
DHERS Frédéric	
LECCA Audrey	
LAURAND Gaëtan	
CLAUZEL Alexia	